

Plan de cours

COURS : **Philosophie III – Éthique et politique**

PROGRAMME : Formation générale

DISCIPLINE : Philosophie

Pondération : | Théorie : 3 | Pratique : | Étude personnelle : 3

PROFESSEUR DU COURS-GROUPE	BUREAU	☎ POSTE	✉ COURRIEL
MATHIEU SCRAIRE	E – 114 (LONG) C – 185 (ÉNA)	3376	mathieu.scaire@cegepmontpetit.ca

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ AUX ÉTUDIANTS

À remplir par les étudiants

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
AVANT-MIDI					
APRES-MIDI					

COORDONNATEURS DU DÉPARTEMENT	BUREAU	☎ POSTE
ÉTIENNE MARCOTTE	E - 117	3372
DAVY MOUGENOT	E - 116	3379
MARC LAMONTAGNE (ÉNA)	C - 185	3352

La question du fondement de la moralité

SECTION 1 Problématique du cours

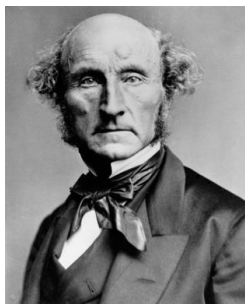
C'est une chose d'appliquer des règles morales, c'en est une autre de réfléchir à la question de leur validité ou de leur justification. La question « Pourquoi suivre telle règle? » renvoie à ce que les philosophes appellent le fondement de la moralité, ou l'éthique fondamentale. Considérons la moralité comme un arbre, où les branches sont nos maximes morales; l'éthique fondamentale nous amènera à nous pencher sur les racines de cet arbre. Qu'est-ce qui justifie nos maximes morales? Quelles sont les idées qui sous-tendent nos conceptions de ce qui est bien ou mal?

Bien qu'il soit profondément marqué par le relativisme moral, c'est-à-dire l'idée que chacun a sa propre conception du bien, il est cependant possible de dégager du discours ambiant certaines lignes de fond dont dépend notre vision de la morale. D'une part, nous soutenons volontiers que nos actions sont intimement liées à la recherche du bonheur. D'autre part, même le relativisme le plus incisif peinera à ne pas reconnaître certaines actions comme étant illégitimes, voire immorales, donc qu'il y a une certaine limite morale à la recherche personnelle du bonheur. C'est-à-dire que la recherche du bonheur doit être arriérée d'une façon ou d'une autre à des principes moraux.

Il en va de même dans l'histoire des idées, où il est possible de dégager des lignes directrices dans les différentes écoles de pensée. La question qui tient les philosophes en haleine est ici la question du *souverain Bien*, ou de la « valeur » la plus importante qui, à ce titre, se poserait comme le fondement de nos actions, c'est-à-dire la *finalité* en fonction de laquelle nous devrions orienter nos actions. Sur cette question, le débat se cristallise à peu près toujours autour de deux prétendants : le *bonheur* et la *vertu*, c'est-à-dire la droiture morale. C'est dans ce débat éthique important que nous allons à notre tour nous insérer, autour de la problématique suivante : *Quelle place le bonheur doit-il occuper dans la moralité?*

SECTION 2 Déroulement du cours

1. Le principe du plus grand bonheur chez John Stuart Mill



Pour ce faire, nous allons d'abord explorer la doctrine classique de l'*utilitarisme*, telle que formulée par J. S. Mill (1806-1873). La thèse utilitariste soutient que le bonheur est la seule chose désirable comme finalité. Or le bonheur est ici associé au *plaisir*, dans la tradition d'Épicure et de Jeremy Bentham; la moralité utilitariste repose ainsi sur un *hédonisme*, au sens où le plaisir est conçu comme étant le *souverain bien* : « La doctrine qui donne comme fondement à la morale l'utilité ou le principe du plus grand bonheur, affirme que les actions sont bonnes ou sont mauvaises dans la mesure où elles tendent à accroître le bonheur, ou à produire le contraire du bonheur. Par "bonheur" on entend le plaisir et l'absence de douleur ; par "malheur", la douleur et la privation de

plaisir »¹. Selon Mill, cela ne signifie pourtant pas que la *vertu*, c'est-à-dire la droiture morale, soit exclue de ce principe; elle est en effet capable de devenir « une partie de la fin », dans la mesure où la possession de la vertu procure du plaisir à qui l'aime d'une façon désintéressée.

Semaines 2 à 7

A) Lectures :

John Stuart Mill, *L'utilitarisme*, Paris, Flammarion, coll. Champs, tr. fr. G. Tanesse, 1988.

B) Travail :

Test de lecture (5%, en classe, 3^e semaine)

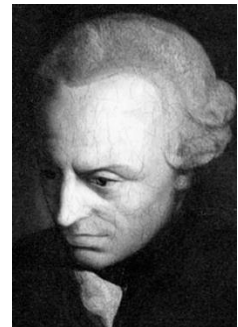
Commentaire critique (25%, en classe, 5^e semaine)

Test de révision (5%, en classe, 7^e semaine)

2. La personne humaine, considérée comme une fin en soi chez Emmanuel Kant

Ce que Kant (1724-1804) reproche aux doctrines qui considèrent le bonheur comme le fondement de la morale est qu'elles ne reconnaissent pas que ce critère dérive d'un principe plus fondamental, celui de l'*obligation morale*, laquelle repose sur la volonté de bien faire et à laquelle le bonheur est subordonné. Ainsi, selon sa formule célèbre, la moralité ne consiste pas directement à se rendre heureux, mais plutôt *digne* d'être heureux, en considérant que la seule chose qui soit bonne sans restriction est une *volonté bonne*.

Or Kant sera d'accord pour dire, *avec* Mill, que la moralité doit prendre en compte la recherche du bonheur d'autrui. Cependant, cet objectif louable ne se réalise pas selon lui par un calcul de la quantité, voire de la qualité de plaisir qu'est susceptible de produire (ou non) telle ou telle action, calcul dans lequel autrui est réduit à une variable, mais en considérant autrui comme une *fin* et non simplement comme un moyen. Selon Kant, en effet, les *droits de l'homme* dans la personne individuelle concrète sont *inviolables*, et ne peuvent être mis dans la balance comme simple monnaie d'échange en vue du plus grand bonheur de tous. C'est ce que veut représenter l'*impératif catégorique* qui commande : « Agis de façon telle que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme fin, jamais simplement comme moyen². »



¹ *L'utilitarisme*, pp. 48-49.

² *Fondation de la métaphysique des moeurs*, p. 108.

Semaines 8 à 14

A) Lectures :

Emmanuel Kant, *Fondation de la métaphysique des mœurs*, Paris, GF-Flammarion, tr. fr. A. Renaut, 1994.

B) Travail :

Test de lecture (5%, en classe, 9^e semaine)

Commentaire critique (25%, à rédiger à la maison, remise la 11^e semaine)

Test de révision (5%, en classe, 13^e semaine)

Examen final : Dissertation portant sur toute la matière (30%, en classe, 15^e semaine)

SECTION 3

Méthodologie du cours

L'objectif du cours consiste à développer notre capacité à comprendre, expliciter et critiquer des thèses philosophiques dans le domaine éthique. C'est à cela que nous nous exercerons, en continuité avec les deux premiers cours de philosophie, dans le but de nous approprier de manière rigoureuse la pensée des auteurs et d'en faire ressortir la portée et les enjeux. En ce sens, les textes à l'étude constituent la matière du cours et seront donc notre norme objective. Il va sans dire qu'une telle lecture n'est pas facultative.

Il ne s'agira donc pas seulement, dans ce cours, d'assimiler un contenu, important en soi, mais aussi et surtout de s'appliquer à réfléchir sur les idées véhiculées par les textes, à les bien interpréter et à tenter d'en discerner les forces et les faiblesses. Au terme du cours, vous devrez être en mesure de proposer une interprétation critique convaincante d'une thèse philosophique.

Enfin, la discussion en classe sera favorisée, parce que la vérité se laisse souvent voir dans le choc des idées. Il sera donc attendu de chacun qu'il participe activement à l'effort collectif de pensée qui nous aidera à progresser dans les thèmes.

SECTION 4

Synthèse des évaluations

1. Test de lecture : 5%
2. Commentaire critique portant sur la première partie : 25%
3. Test de révision : 5%
4. Test de lecture : 5%
5. Commentaire critique portant sur la seconde partie : 25%
6. Test de révision : 5%
7. Dissertation portant sur toute la matière : 30%

Le *commentaire critique* démontre la compréhension de la thèse et des enjeux d'un texte en montrant, entre autres, comment celui-ci répond au problème posé par une question donnée et il soutient une position personnelle sur le sujet. L'étudiant doit confronter sa pensée avec celle exprimée dans le texte d'un philosophe en discutant de la thèse de celui-ci.

La *dissertation* rend compte de la pensée d'au moins un philosophe, dont la ou les thèses doi(ven)t être suffisamment maîtrisée(s) par l'étudiant. L'on s'attend ici à l'appropriation et à la conceptualisation de la question par l'étudiant. La dissertation tentera la synthèse, claire et pertinente, de deux ou trois arguments, voire de plusieurs notions rencontrées tout au long du cours, et témoignera de la capacité de l'étudiant à poser un jugement, réfléchi et fondé, à propos de la question posée.

Le commentaire et la dissertation consistent en des rédactions d'environ quatre pages.

Il est important que vous *conservez les copies de tous vos travaux et examens*. Si vous deviez faire une demande de révision de notes, ces documents vous seraient indispensables.

Conditions de réussite du cours

NOTE DE PASSAGE :

La note de passage d'un cours est de 60%.

PRÉSENCE AUX ÉVALUATIONS SOMMATIVES :

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire.

Toute absence non motivée par des raisons graves (maladie, décès, événement de force majeure, etc.) à une activité d'évaluation sommative peut entraîner la note zéro (0) pour ladite activité.

Il revient à l'étudiant de prendre les mesures pour rencontrer son enseignant et lui expliquer les motifs de son absence avec pièces justificatives à l'appui. Si les motifs sont graves et reconnus comme tels par l'enseignant, des modalités de report de l'activité d'évaluation seront convenues entre l'enseignant et l'étudiant.

TRAVAUX :**A) REMISE**

Les travaux doivent être remis à temps. *Aucun retard n'est donc permis*, à moins d'une entente avec le professeur.

Une telle entente n'exclut pas qu'une pénalité soit imposée à l'étudiant retardataire.

Le cas échéant, il y aura une pénalité de 5% par jour de retard consécutif, fin de semaine incluse, pour un maximum de 10%.

B) PRÉSENTATION MATÉRIELLE

L'étudiant doit respecter les *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* adoptées par le Collège. Ces normes sont disponibles sous la rubrique « Aides à la recherche » des centres de documentation du Collège. Voici l'adresse : <http://blogues.college-em.qc.ca/bibli/>

C) CRITÈRES DE CORRECTION

Les travaux seront évalués selon les critères minimaux suivants : clarté et cohérence du propos ; pertinence, richesse et suffisance de l'interprétation ; réflexion et dimension critique. Ces critères seront précisés en temps et lieu.

D) LE SENS DES NOTES ACCORDÉES AUX TRAVAUX SUBSTANTIELS

À titre indicatif, pour les travaux substantiels le sens des notes est établi comme suit :

- i. Un travail se mérite une note allant de 0% à 40% s'il manifeste un écart inacceptable avec la question posée. Un 0% est automatiquement attribué si le travail est hors-sujet ou s'il constitue un plagiat.
- ii. Un travail se mérite la note de passage, c'est-à-dire 60%, s'il témoigne de tous les éléments suivants :
 - a. compréhension de l'enjeu posé par la question;
 - b. exploration des différentes dimensions du problème présent dans l'enjeu de la question;
 - c. mise à contribution des notions du contenu du cours;

- d. réflexion personnelle (selon la nature du travail);
- e. développement structuré et cohérent des idées.
- iii. Un travail se mérite une note supérieure à 60%, en proportion de son degré d'aboutissement dans les cinq éléments énoncés précédemment.

E) QUALITÉ DE LA LANGUE :

La qualité de la langue est indissociable de l'exposition claire des idées. Elle sera donc évaluée. L'étudiant pourrait perdre jusqu'à 10 % de la note pour les fautes d'orthographe et de syntaxe.

F) PLAGIAT

Tout acte qui consiste à copier, traduire ou paraphraser, en tout ou en partie, la production d'une autre personne en se l'attribuant indûment, avec ou sans son consentement, constitue un plagiat. Toute action faite dans le but de se substituer à un autre étudiant lors d'une activité d'évaluation sommative, de tromper, de tricher, de falsifier des documents ou des résultats constitue une fraude. Le plagiat comme la fraude sont des manquements à l'honnêteté intellectuelle de même que toute collaboration à de telles actions ou toute tentative de les commettre.

Tout manquement à l'honnêteté intellectuelle, de même que toute tentative ou collaboration à une telle action entraînent la note « 0 » pour l'examen, le travail ou toute autre évaluation en cause. En cas de récidive, l'étudiant se voit attribuer la note « 0 » pour le cours concerné. Dans les deux cas, l'enseignant en fait un rapport écrit à la coordination départementale qui le transmet à la Direction des études.

Portez notamment une attention particulière à toujours donner les références bibliographiques complètes de vos sources.

RÉVISION DE NOTE

Tout étudiant a le droit de demander une révision de note. Il a la responsabilité de motiver cette demande par des raisons valables et de fournir tous les documents en appui à sa demande. Le cas échéant, le plus simple, et le plus logique, consiste à en parler d'abord au professeur.

MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

La présence aux cours est obligatoire. Un étudiant qui aura été absent, sans justification acceptable par le professeur, à plus de 10% de la période totale prévue pour un cours sera invité à rencontrer son professeur, qui l'aviserà des conséquences possibles de sa (ses) prochaine(s) absence(s).

Est susceptible de n'être plus admis en classe tout étudiant qui, malgré cette invitation et cet avis, se sera absenté à plus de 20% de la période totale prévue pour un cours.

En ce cas, la note portée au bulletin est la note totale obtenue (compilée ou non) au moment de l'expulsion.

ABSENCE DU PROFESSEUR

Si le professeur ne se présente pas à l'heure prévue, attendez 10 minutes, puis vous pouvez quitter. Il faut cependant revenir une heure après l'heure normale de début du cours, à moins que l'absence du professeur ait été signalée.

AUTRES CONSIGNES

Téléphones, ordinateurs portables et autres appareils électroniques sont strictement interdits durant les cours de philosophie, à moins d'une entente préalable avec le professeur. L'étudiant qui ne respecterait pas cette consigne s'exposerait à l'expulsion du cours.

Les boissons seules – pas de nourriture – sont acceptées.

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au collège Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), les conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant, la *Politique de valorisation de la langue française*, la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence*, les procédures et règles concernant le traitement des plaintes étudiantes.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site web du Collège à l'adresse suivante : <http://www.college-em.qc.ca/campus-de-longueuil/le-college/reglements-et-politiques>. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs (par exemple, dans l'agenda étudiant) et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

Vous devez vous procurer, à la librairie coopérative du collège, le matériel suivant :

- John Stuart Mill, *L'utilitarisme*, Paris, Flammarion, coll. Champs, tr. fr. G. Tanesse, 1988.
- Emmanuel Kant, *Fondation de la métaphysique des mœurs*, Paris, GF-Flammarion, tr. fr. A. Renaut, 1994.

SECTION 6 Médiagraphie

ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, Paris, GF-Flammarion, tr. fr. Richard Bodéüs, 2004.

AUDARD, C., Article « Utilitarisme » in Canto-Sperber, Monique (dir.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, PUF, 2 tomes, Quatrième édition revue et augmentée, 2004.

BENTHAM, J., *An introduction to the principles of morals and legislation*, 1789, Oxford, Blackwell, 1948.

DE KONINCK, T., *De la dignité humaine*, Paris, PUF, 1995.
Encyclopédie de l'Agora. En ligne. URL : <<http://agora.qc.ca/>>.

GRONDIN, J., *Du sens de la vie*, Montréal, Bellarmin, 2003.

... « Le souverain Bien et sa métaphysique », in M. Fichant et J.-L. Marion (dir.) *Descartes en Kant*, Paris, PUF, collection « Épiméthée », 2006, pp. 433-445.

KANT, E., *Métaphysique des mœurs I. Fondation. Introduction*, Paris, GF-Flammarion, tr. fr. Alain Renaut, 1994.

MILL, J. S., *L'utilitarisme*, Paris, Flammarion, coll. Champs, tr. fr. G. Tanesse, 1988.

SCRAIRE, M., *Amour, utilité et dignité humaine. La distinction entre « jouir » et « user » chez Augustin, lue à travers l'impératif catégorique*, Sarrebruck, Éditions universitaires européennes, 2010.